

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

**FIRMIN H. PROULX.**

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



Gérant :

**Hector A. Proulx.**

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à **Hector A. Proulx, Gérant.**

## ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne  
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres instrumens d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT  
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine* : Le denier de St-Pierre par les catholiques de l'Irlande.—Noces d'or et le Carmel Canadien.—Entrée de M. Cléophas Desjardins, arpenteur, au noviciat des RR. Pères Trappistes à Oka.—Médailles d'honneur obtenues par les élèves du séminaire de Chicoutimi.—Reproduction gratuite dans les journaux.—Le service de la malle-poste à Ste Anne de la Pocatière, par le train-express du chemin de fer Intercolonial.—M. A.-R. Macdonald, surintendant du chemin de fer Intercolonial entre Lévis et Ste-Flavie.

*Causerie Agricole* : Hygiène des chevaux.—Soins à donner à leurs pieds.—La pourriture; la fourchette; la fourbure; les atteintes de la couronne.

*Sujets divers* : La vocation agricole et les autres professions.—La fauchaison des foins.—Achetez de bons instrumens d'agriculture.—Apiculture : Du voyage des abeilles; de la mortalité des abeilles.

*Choses et autres* : Vente de fromage à Ste Anne de la Pocatière.—Cerole agricole de St-Antoine de la Rivière-du-Loup, à Louiseville.—Comment utiliser avec avantage les instrumens d'agriculture.—Ce que c'est qu'un plaideur.

*Recettes* : Moyen de faire sortir une vis que la rouille retient solidement soit dans le bois, soit dans le fer.—Moyen de se procurer un par-dessus imperméable à l'eau.

*A nos abonnés.*—Suivant les règles d'abonnement à la Gazette des Campagnes nous ferons remarquer qu'on ne peut en cesser l'abonnement sans avoir donné par écrit, un mois avant l'expiration de l'abonnement, de l'intention de le faire, et pour cela il faut avoir préalablement payé les arrérages d'abonnement, s'il y en a. On ne s'abonne pas moins que pour un an à la Gazette des Campagnes.

*Prime offerte à nos abonnés.*—Comme la nouvelle année de la Gazette des Campagnes (23e année) commencera au mois d'août, pour la plupart de nos abonnés, ceux qui nous feront parvenir le prix d'abonnement jusqu'au 1er août 1886, y compris les arrérages, recevront en prime le volume suivant qui peut être d'une grande utilité aux cultivateurs et à ceux qui gardent des chevaux : "LE PARFAIT MARECHAL EXPERT MODERNE.

Cet offre de prime ne vaudra que pour les mois de juillet et août.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Le Denier de St-Pierre par les catholiques de l'Irlande.*—Les Evêques Irlandais, qui ont visité Rome dernièrement, ont fait une offrande d'environ \$60,000 au Denier de St-Pierre. L'archevêque de Cashel a présenté une somme de \$9,000 dans une bourse ornée d'une broderie représentant les armes épiscopales. Le montant offert tous les ans par l'Irlande au Saint Père pour le Denier de St-Pierre, peut être évalué à environ \$20,000.

*Noces d'or et le Carmel Canadien.*—Mardi, le 8 juillet, une cérémonie religieuse a eu lieu au couvent des Carmélites à Hochelaga, près de Montréal. La révérende mère Prieure a célébré les noces d'or de sa profession. Il y a eu messe pontificale par Sa Grandeur Mgr Fabro.

La révérende mère Prieure est née à Roims, Marne, en France, et elle a aujourd'hui 68 ans. Entrée chez les Carmélites le 13 juin 1835, à dix-huit ans et demi, elle fit profession le 13 décembre 1836, et elle demeura au monastère de Roims pendant quarante ans, soumise à la règle primitive dans toute sa rigueur et fut toujours pour ses compagnes un modèle accompli de toutes les vertus qui doivent distinguer une sainte religieuse.

Cette religieuse fut choisie, en 1875, pour venir prendre la direction du nouveau couvent que la communauté avait résolu de fonder à Hochelaga. Celle à qui revient le mérite de l'idée première de la fondation du Carmel canadien est mademoiselle Fremont fille de feu le Dr Frémont et sœur de M. l'avocat J. Frémont, de Québec. Cette jeune Canadienne, qui rêvait de voir un des Couvents du Carmel en Canada, laissa Québec et sa famille pour aller s'enfermer au monastère des Carmélites à Roims. Elle y fut admise en juin 1874; mais en décembre de la même année, atteinte d'une maladie mortelle, elle mourut après avoir eu le bonheur de faire sa profession religieuse sur son lit de mort. Elle avait apporté une dot de

vingt mille piastres en prenant le voile cette dot fut affectée, comme on le l'avait tant désiré, à la fondation du monastère des Carmélites de Montréal, à Hochelaga.

En 1875, six religieuses, dont quatre Carmélites et une sœur tourière débarquèrent à Montréal. Elles reçurent l'hospitalité des sœurs de l'Hôtel-Dieu durant un mois, puis s'établirent ensuite dans une petite maison voisine du monastère actuel dans lequel elles sont entrées le 2 mai 1879. Une douzaine de sœurs canadiennes ont été admises depuis la fondation.

Les autres bienfaiteurs et fondateurs sont M. l'abbé Valois, chapelain du couvent, Mme Lussier, sœur de M. l'abbé Valois, qui a donné le terrain et fait construire l'église, et qui, comme fondatrice, a le droit de pénétrer dans le couvent quatre fois l'an; elle assistait à la cérémonie dont nous avons parlé plus haut; et Mme Valois, mère de M. l'abbé Valois et de Mme Lussier, qui malgré ses 85 ans et sa cécité, assiste tous les matins à la messe du monastère et fait chaque jour quelques visites à la chapelle du couvent.

Voici quelques points du règlement des Carmélites:

Lever à 4 $\frac{1}{2}$  heures, coucher à 11 heures, les jours de grande fête, à minuit. La journée se partage entre la prière et le travail manuel; mais, même en travaillant, les religieuses ne doivent jamais interrompre l'oraison. C'est donc une communauté purement contemplative.

Les religieuses ne mangent jamais de viande, quoique lorsque le médecin le commande dans une maladie grave. Le jeûne est obligatoire durant huit mois, du 14 septembre jusqu'à Pâques et en plusieurs autres circonstances des autres quatre mois.

La santé des religieuses a soutenu ce règlement mieux qu'on croyait qu'elle pourrait le faire, en Canada, et la règle primitive y est observée comme en Europe.

Il y a actuellement au monastère dix professes, quatre novices et quatre postulantes.

*M. Cléophas Desjardins novice chez les RR. Pères Trappistes à Oka.*—M. Cléophas Desjardins, arpenteur pour la Province de Québec et la Puissance du Canada, vient d'entrer au noviciat des RR. Pères Trappistes à Oka. M. Desjardins a exercé l'état d'arpenteur pendant trois ans dans le Nord-Ouest, et depuis six mois il s'est retiré chez son frère M. Joseph Desjardins, à Ste-Anne où il a été un sujet d'édification pour la paroisse. L'étude des hautes sciences était l'objet de ses prédilections, il excellait surtout dans les mathématiques et la chimie; mais en dernier lieu, il a préféré la vie monastique où son travail sera partagé entre la prière, le soin des jeunes orphelins et la culture des champs à Oka. Le collège de Ste-Anne comptera donc au nombre de ses anciens élèves un Rév. Père Trappiste.

*Seminaire de Chicoutimi.*—Les deux médailles données au Séminaire de Chicoutimi par N. S. P. le Pape ont été gagnées par MM. Achille Tremblay (médaille d'argent) et Léonce Danglado (médaille de bronze). M. Almas Larouche a mérité la médaille Lane-downe.

Ces trois médailles étaient proposées comme prix de philosophie.

Le prix Fafard, consistant en une médaille d'argent, et destiné à encourager l'étude de l'histoire, a

été donné pour la première fois, cette année. L'heureux concurrent a été M. William Gosselin, neveu de M. l'abbé D. Gosselin du vicariat de St-Roch. On sait que ce prix a été fondé par le R. v. M. A. Fafard, supérieur du Séminaire de Chicoutimi.

*Bon à noter.*—Nous lisons dans le *Travailleur*, publié aux États-Unis:

"Un membre du clergé nous envoie \$5 pour publier un compte-rendu d'une distribution de prix. Nous lui offrons nos remerciements, et nous citons le fait comme exemple à suivre. Notre presse Canadienne a tant de difficultés à surmonter que tout acte de générosité à son égard lui est d'un grand secours. Les associations nationales, le clergé et les hommes d'affaires ont des moyens pécuniaires à leur disposition, et ils devraient encourager par des dons ou des annonces, nos bons journaux, ceux qui luttent pour des causes que les patriotes ont à cœur de voir triompher."

Nous avons à nous plaindre, nous-même, de cet état de choses en ce qui concerne la publication de la liste des prix accordés à nos exhibitions de comté. Croit-on faire acte de générosité à notre égard quand on nous demande de publier ces listes, et que les directeurs, le président même de ces sociétés, refuse de souscrire à la *Gazette des Campagnes*? Certainement non. Il faut donc être plus généreux à l'égard d'un journal dont on réclame gratuitement les services. Le moins qu'un journal d'agriculture puisse attendre dans ce cas, c'est qu'on se fasse inscrire comme abonnés.

*Le service de la malle-poste à Ste-Anne de la Pocatière, par le train express du chemin de fer Intercolonial.*—Depuis le 7 de juin dernier jusqu'à il y a une huitaine de jours, nous avons été privés de cette malle-poste à Ste-Anne au grand préjudice du Collège, des autres institutions de la paroisse et des marchands qui y sont en grand nombre.

Nous avons essayé de connaître la cause de ce changement, et l'on nous a dit que les officiers supérieurs du chemin de fer Intercolonial attachaient plus d'importance au prompt trajet des trains de cette compagnie qu'au service de la malle-poste dans nos localités. Nous admettons qu'ils peuvent avoir raison, quand ils sont certains d'atteindre leur but. Mais à l'occasion du changement qui a été fait à Ste-Anne, si l'on eut consulté M. A.-R. Macdonald, on aurait pu se convaincre qu'on n'y gagnait pas une minute de temps, puisque le train express qui devait à l'avenir ne prendre les passagers de Ste-Anne que sur le signal d'un pavillon, n'a pas été une seule journée sans être obligé d'arrêter à la station de Ste-Anne, aller et retour.

Quoiqu'il en soit, nous avons obtenu droit à notre demande, sur les observations de M. Wm Sheppard, inspecteur des postes, et aux instances de M. Blondeau, député à la Chambre des Communes pour le comté de Kamouraska. Depuis huit jours, nous avons le service de la malle-poste par le train express de l'Intercolonial et nous en remercions bien sincèrement M. Blondeau au nom du public de notre paroisse.

On a semblé imputer à M. Macdonald cette contrariété que nous avons éprouvée pendant un mois, mais nous savons qu'il y était complètement étranger. Il

nous semble que le surintendant du chemin de fer intercolloial entre Lévis et Ste-Flavie, M. A.-R. Macdonald, devrait avoir ses coudées franches sur cette partie du chemin de fer, et être en état de régler comme il l'entend les changements à être faits sans préjudicier aux stations dont il est à même de connaître les véritables besoins. Nous connaissons assez le caractère intègre de ce monsieur, pour reconnaître qu'il estime comme le plus grand de ses devoirs de servir les intérêts du public voyageur depuis Lévis jusqu'à Ste-Flavie. Tous ceux qui ont été en communication d'affaires avec lui, dans la charge officielle qu'il occupe, savent le reconnaître. Pour notre part nous pouvons, sans crainte d'être contredit, corroborer ce témoignage en sa faveur.

La presse canadienne-française devrait être plus scrupuleuse quand il s'agit de blâmer les actes d'un de nos compatriotes occupant une charge aussi importante et aussi remplie de responsabilités que l'est celle qu'occupe M. A.-R. Macdonald, comme surintendant du chemin de fer de notre district. Nous nous souvenons encore de la magnifique adresse qui lui fut présentée, il y a deux ans, par la Presse associée de la Province de Québec, et nous sommes étonné de voir qu'un signataire de cette adresse ait consenti à publier dans son journal une correspondance malicieuse contre M. Macdonald et que certainement son auteur n'aurait pas voulu signer de son propre nom.

En tête de cette correspondance, M. le rédacteur de ce journal a bien le soin de dire " que pour sa part il n'a entendu dire que des éloges de l'administration de M. Macdonald. " Dans ce cas, le rédacteur aurait dû exiger au bas de cette correspondance la signature de son auteur. Quand on s'attaque ainsi au caractère d'un homme qui occupe une position aussi importante, l'auteur ne doit pas chercher à se cacher sous un nom de plume; se servir de son propre nom eut été plus loyal, plus honnête, surtout pour avoir le mot de la réplique, car il répugne toujours de répondre à un inconnu, pour ne pas dire un lâche.

Ce correspondant, un abonné, ne précise pas ses accusations, mais il promet de revenir encore à charge contre M. Macdonald et de l'écraser à tel point que ce dernier " sera forcé de céder sa position à une autre personne. "

Pour plus de succès, nous conseillons à un abonné de mettre son nom à son deuxième éreintement. Peut-être réussira-t-il à fuir remplacer M. Macdonald par un Anglais (?); et alors, s'il lui arrive de faire un voyage entre Lévis et Ste-Flavie, il pourra compter le nombre d'employés Canadiens français remplacés par des Anglais: ce n'est pas un reproche que nous voulons faire à ces derniers; mais ce que nous savons, c'est qu'entre nationaux Anglais, ils savent se protéger et non se jalouser comme il arrive trop souvent entre Canadiens français, d'après l'exemple que nous en fournit un abonné de l'Electeur.

Nous n'avons pas de raison particulière à défendre le caractère de M. A.-R. Macdonald, puisque jamais nous n'avons sollicité ou obtenu de lui des faveurs particulières; mais nous le faisons par devoir, parce que nous reconnaissons en lui un officier intègre et désireux de rendre justice non-seulement au public voyageur mais encore aux employés sous sa conduite, depuis Lévis jusqu'à Ste-Flavie, qui forme partie de

la section du chemin de fer Intercolloial dont il est le surintendant actif et courtois.

## CAUSERIE AGRICOLE

HYGIÈNE DES CHEVAUX.—SOINS À DONNER À LEURS PIEDS.

Les soins des sabots du cheval sont plus importants qu'on ne le croit, et la négligence dans leur application amène fréquemment des accidents.

Le dessèchement du pied, par exemple, est le plus souvent un résultat de ce manque de soins. S'il provenait du maréchal, de celui qui ferre le cheval, les quatre pieds devraient en être atteints, tandis que chacun sait combien les pieds de devant y sont plus sujets que ceux de derrière, et que ces derniers, mous et gras, tendent plutôt à se pourrir dans la fourchette.

À l'état sauvage, les quatre pieds du cheval sont également bons; les pieds de derrière ne séjournent pas constamment dans le fumier, les pieds de devant sont fréquemment baignés dans l'eau des ruisseaux ou les étangs lorsque les chevaux vont boire, et cette humidité est entretenue par la fraîcheur du terrain, où l'abondance des rosées supplée à la sécheresse du jour. Dans les écuries, au contraire, les sabots des pieds de devant constamment au sec, ne sentent l'humidité qu'accidentellement, et une pareille sécheresse est nuisible à la corne: il en résulte peu à peu de la dureté, du resserrement des quartiers par défaut d'élasticité, parfois aussi la corne se fend ou s'écaille.

On emploie vulgairement la graisse pour parer à cet inconvénient de la domesticité du cheval. La graisse seule, le saindoux, a peu d'action sur la dessiccation de la muraille (la partie qui entoure le sabot), la graisse coule au lieu de pénétrer la corne. La graisse doit être mélangée à de la térébenthine ou à du goudron (ne pas confondre avec du goudron de gaz.) La meilleure recette d'un onguent de pied ou de graisse pour les sabots est celle-ci:

Prenez parties égales de graisse molle,—cire jaune,—huile de pieds de bœuf ou huile de lin naturelle,—térébenthine ou goudron,—miel, que vous pourrez plus sûrement faire préparer par le médecin vétérinaire.

Vous fondez la cire, vous ajoutez la graisse, puis l'huile. Vous retirez du feu et vous ajoutez la térébenthine et le miel, en ayant soin de remuer jusqu'à ce que la masse commence à se figer. L'emploi modéré de cette graisse entretient une certaine souplesse de la corne; un graissage trop fréquent est quelquefois nuisible, au lieu de rendre la corne élastique, la grande abondance de graisse rendrait certains cornes trop molles. Il faut graisser après avoir légèrement humecté la corne. Un graissage par semaine est suffisant; en été, on peut y revenir plus souvent.

Les abondantes et fréquentes onctions de graisse mélangées de noir de fumée sont pour le moins inutiles. La couleur naturelle du sabot est plus belle que cette sale graisse noire.

Pour certains pieds, la graisse est complètement impuissante à préserver de la dessiccation. On a alors recours à la bouze de vache. Le remède est bon, lorsqu'on l'emploie pendant peu de temps, il a même une puissance de pénétration remarquable, mais à la longue

il finit par fatiguer, non pas le sabot, mais ceux qui sont obligés de faire l'opération, dans ce cas l'on n'est pas toujours certain que cette opération se fera d'une manière régulière.

Ces cataplasmes de bouzo de vache sont très utiles à appliquer, non-seulement quand le dessèchement constitue un état maladif, mais encore lorsque l'on veut faire ferrer des pieds secs et très durs. Ces derniers sont difficiles à *parer*; si, au contraire, le propriétaire du cheval a le soin de les ramollir pendant la nuit qui précède la ferrure du cheval celui qui le ferre trouvant la besogne plus facile, la fera avec plus de soin.

Un autre soin moins prompt, mais plus pratique d'entretenir une certaine souplesse de la corne, c'est d'employer le crottin de cheval lui-même. Comme le crottin est trop sec pour des cataplasmes, on ne fait que de le placer le matin sous les pieds du devant du cheval, on l'arrose de temps en temps pendant la journée, et le soir on l'enlève pour que le cheval puisse se coucher. Les pieds de derrière n'ont pas d'autre garantie de souplesse, ils s'en portent à merveille, et les pieds de devant, traités comme ceux de derrière, s'en porteront de même, à moins toutefois qu'on exagère l'humidité, ce qui deviendrait nuisible, comme nous l'indiquerons plus loin.

On reproche à celui qui ferre le cheval, les fentes du sabot appelées *seimes*. Dans certains cas, les seimes peuvent provenir d'une mauvaise ferrure, de fers mal ajustés, de fers trop longs, de fers portant inégalement sur les différentes parties de la muraille, cela est vrai; mais les seimes peuvent aussi avoir pour cause l'exagération de la tonte des poils de la couronne qui sont destinés à recouvrir la matrice de la muraille.

Au haut de la muraille se trouve une peau épaisse et spongieuse appelée *bourrelet*: c'est elle qui donne naissance à la corne de la muraille, et cette dernière, à cet endroit, est mince et taillée en biseau. Donc, en raison de l'état spongieux du bourrelet, cet organe absorbe facilement l'humidité, et une humidité modérée n'est pas favorable au pied du cheval; mais si vous rasez les poils qui recouvrent et le bourrelet et le biseau de la muraille, vous enlevez une ombre protectrice de cette humidité, et la dessiccation trop prompte de cette partie délicate amène, soit une irrégularité de la pousse de la corne, soit peut-être la fonte de la corne.

Il faut donc éviter de tondre trop ras les poils de la couronne. Lorsqu'ils sont trop ras, lorsqu'ils empêchent les soins de propreté, émondez-les, mais en les maintenant assez longs pour garnir la naissance de la corne.

De ce que nous venons de dire, il résulte que l'emploi d'une graisse légèrement excitante et adoucissante, comme celle dont nous avons donné la recette, trouve sa place sur le pourtour de la couronne; l'usage modéré de cette graisse est même plus favorable sur la couronne que dans le bas de la muraille.

On reproche au maréchal l'allongement du sabot en pince dans la partie antérieure du pied, on lui reproche de couper trop en talon et pas assez en pince: cela est vrai, mais encore ici le propriétaire du cheval peut avoir parfois quelque chose à se reprocher. Si la ferrure n'est pas renouvelée régulièrement toutes les quatre à cinq semaines, quand bien même le fer n'est

pas usé, le sabot s'allonge outre mesure et il en résulte:

1o. Un poids inutile qui, élevé constamment, finit par produire une charge supplémentaire de plusieurs quintaux à la fin de la journée: *Petit fardeau de loin pèse*;

2o. Que le pied étant plus long, les tendons fléchisseurs ont un effort plus considérable à faire à chaque pas, de là l'usure de ces tendons et le cheval devient peu à peu *bouleté*;

3o. Que le maréchal a plus de peine à rogner la pince ou que, craignant de trop couper, il ne coupe pas suffisamment, de là un défaut d'équilibre de plus en plus grand entre les talons et la pince; ce défaut d'équilibre devient peu à peu un état permanent et une cause de resserrement des talons.

On reproche encore au maréchal d'être la cause des *bleimes* ou *cassins* qui se produisent dans les talons. Ces bleimes peuvent, en effet, être produits par une fausse ajusture du fer, par un fer qui ne laisse pas assez d'espace au mouvement de la sole ou des barres; mais elles peuvent aussi être causées:

1o. Par des pierres ou par de la terre qui se sont glissées entre le fer et le pied et que l'on n'a pas eu le soin d'enlever, lorsque les chevaux rentrent à l'écurie;

2o. Par un fer qui s'est légèrement courbé par le fait du travail et de l'usure et qui vient s'appuyer sur la partie intérieure des talons, si l'on n'a pas soin de le faire renouveler.

3o. Par une ferrure trop rarement renouvelée: les talons s'allongent comme la pince et les parties intérieures en sont comprimées.

Les bleimes produites par les trois catégories de négligences que nous mentionnons, ne font pas toujours boiter instantanément; au premier moment, le cheval éprouve de la gêne, et avant d'avoir une bleime, il éprouve déjà un certain tiraillement dans les tendons, ces derniers sont quelquefois plus malades que le pied lui-même.

On ne saurait trop encourager les personnes qui soignent les chevaux à lever fréquemment les pieds de ces animaux et à examiner l'état de la ferrure et du sabot. Cet examen devrait toujours avoir lieu au passage du matin, au moment de sortir les chevaux et au moment de la rentrée; chaque fois il faut nettoyer le pied à l'aide du cure-pieds et particulièrement enlever les corps étrangers qui peuvent s'être glissés entre le fer et la corne.

Outre ces causes de boiterie imputées à tort à des vices de ferrure, provenant de la faute du maréchal-ferrant, voici quelques accidents ou maladies assez fréquentes.

*La pourriture de la fourchette*, c'est-à-dire un suintement dans la fonte de la fourchette, est le plus souvent amenée lorsqu'on laisse le même fumier séjourner trop longtemps sous les pieds des chevaux. Ce n'est pas l'humidité seule qui en est la cause; il y a probablement un développement d'animalcules ou de champignons microscopiques, et la prolongation de cette pourriture amène des accidents tout autres que les simples effets de l'eau dans le pied, tels qu'on les voit sur les chevaux qui ont eu pendant longtemps les pieds dans l'eau ou dans la neige.

Quelques personnes prétendent que ce suintement de la fourchette est analogue à une transpiration abondante des pieds de l'homme et qu'il faut se garder de le supprimer ; mais on assure qu'il vaut mieux éviter la production de ce suintement, et pour cela il faut sortir régulièrement le fumier, sinon plusieurs fois, au moins une fois par jour. L'humidité de la litière est suffisante pour les pieds de derrière, et le crottin que l'on mettrait pour ramollir les pieds de devant, ne doit jamais séjourner pendant la nuit.

Il peut arriver que non-seulement les fourchettes soient sujettes à un suintement, mais encore que les chevaux frappent du pied comme pour se débarrasser d'une démangeaison ou d'un corps étranger. En pareil cas, nettoyez à fond le pavé de l'écurie, lavez-le plusieurs fois à grande eau, puis entretenez une litière très sèche sous les pieds des chevaux. Saupoudrez la litière avec un mélange de plâtre ou de terre sèche et de goudron de gaz et ayez le plus grand soin de la propreté des pieds, vous les laverez avec une infusion de suie. Ce fait de frapper du pied dénote souvent (pas toujours) un principe de crapaud, en tout cas ce frappement du pied est fréquemment contagieux d'un cheval à l'autre.

Quant au traitement de la fourchette pourrie, le vétérinaire seul peut déterminer s'il y a lieu de l'arrêter ou de la laisser subsister.

*La fourbure* est encore une maladie qu'on doit éviter par des soins entendus. Cette affection est une inflammation des tissus recouverts immédiatement par la muraille ; elle s'établit : lorsque les chevaux ne peuvent se coucher, soit par le fait de maladies, soit par le fait de mauvais traitements ; lorsque des chevaux sont brusquement soumis à une alimentation très riche et reconfortante ; lorsque l'on force les chevaux à une course trop longue ou trop violente. Dans certains voyages de plaisir, de pêche, les noces par exemple, on donne aux chevaux de fortes rations d'avoine, puis on profite de l'excitation de cette nourriture pour aller grand train, et la fourbure en est quelquefois la conséquence.

Lorsqu'on voit alors le cheval marcher avec peine et en s'appuyant sur les talons, si les pieds sont chauds et douloureux à la couronne, le mieux est de mettre le cheval à une diète sévère, et, en attendant un vétérinaire, il faut tenir les pieds du cheval enveloppés de cataplasmes de terre glaise détrempée d'eau vinaigrée, ou si l'on n'a pas de terre, humecter constamment les pieds d'eau très fraîche. Mais un traitement énergique, tant intérieur qu'extérieur, devra être immédiatement appliqué par un vétérinaire.

*Les atteintes à la couronne* sont les blessures qu'un cheval se fait lorsqu'il prend la mauvaise habitude de croiser ses pieds à l'écurie et d'appuyer un de ses crampons sur la partie supérieure du sabot de l'autre pied.

Si la blessure est récente et douloureuse, prévenez l'inflammation par des bains d'eau émoullente et mettez un petit tablier de cuir autour du pied malade.

Si l'atteinte est déjà vieille et en quelque sorte déjà à l'état de fait accompli, remplissez-la de l'onguent de pied que nous avons déjà indiqué, puis recouvrez du tablier chaque fois que le cheval rentre à l'écurie. Si l'atteinte est profonde, il faut les soins d'un vétérinaire.

Enfin, il arrive quelquefois que les clous se desserrent, que les rivets ne sont plus exactement à leur place, que le fer joue. Il ne tombera pas tout de suite, peut-être, mais néanmoins n'attendez pas au lendemain pour resserrer les rivets, un marteau et une tenaille vous suffiront pour rétablir une solidité suffisante. Cette opération est nécessaire, quand bien même vous pourriez aller à la forge dans quelques heures, car souvent un fer à moitié arraché détermine des écaillures très nuisibles dans le pourtour de la muraille ; il produit le pied *dérobé*, toujours plus ou moins difficile à bien ferrer.

#### La vocation agricole et les autres professions.

Rien ne surprend plus un cultivateur, l'homme des champs, que lorsqu'il arrive à quelqu'un de lui dire que sa position comme cultivateur est celle qui est la plus enviable et la plus digne d'être respectée et honorée, lui qui malheureusement se croit le plus malheureux des hommes, l'esclave du travail ; et il n'a pour opposer à cette vérité qu'un sentiment d'ambition et d'envie qu'il ne peut chasser de son cœur. En effet n'envie-t-il pas parfois la richesse du marchand de son village, que ce dernier a acquise au milieu d'anxiétés inconnues au cultivateur, richesse si précaire que celui qui la possède ne jouit pas d'un instant de paix ou de sécurité parfaite. Tandis que le sommeil du cultivateur a été profond et tranquille, celui du marchand a été troublé par les chances du calcul, l'incertitude des résultats de ses opérations commerciales. La récompense des travaux du cultivateur est assurée ; le marchand, lui, sent qu'une journée de plus peut le dévouer de ce qu'il possède, le laisser endetté et dans l'indigence, lui et sa famille.

Le cultivateur enviera encore le sort des hommes de professions, d'un frère qui est peut-être avocat, notaire ou médecin. S'il savait ce qu'il en a coûté à ce jeune homme pour en arriver à exercer une profession : l'étudiant, l'homme de profession pour acquérir le savoir qui lui est nécessaire, a été renfermé et privé de la vue et des beautés de la nature, pendant plusieurs années : il est devenu pâle à la lueur de la lampe de minuit, tandis que le cultivateur a dormi d'un sommeil tranquille et a joui des brises rafraîchissantes de la campagne, qui lui ont procuré le plaisir en même temps que la santé.

Que le cultivateur indépendant ne porte donc pas envie à personne : sa profession est au premier rang pour la vertu et le bonheur. Comme nous le voyons par l'histoire, c'est elle que de grands hommes d'état, de grands guerriers ont embrassé pour trouver, dans la contemplation des œuvres de la nature, la paix et la sérénité que des situations plus élevées, plus remarquables, n'avaient pu leur procurer. C'est la situation dans laquelle Dieu plaça son peuple choisi, dans le pays de Chanaan, et à laquelle toutes les lois et les institutions de son grand législateur se rapportent immédiatement. La santé du corps, la sérénité de l'esprit, l'aisance sont les compagnes de la profession agricole. L'agriculture donne tout ce que la vie présente peut obtenir et désirer ; par son influence elle ouvre ou applanit le chemin du ciel.

### De la fauchaison des foins.

Toutes les herbes que l'on destine à faire du foin doivent être fauchées autant que possible à l'époque où elles sont en fleur. La chose peut être difficile pour ceux qui en ont une grande quantité, mais il est de l'intérêt des cultivateurs de choisir ce temps.

Si on laisse le trèfle rouge sans le couper pendant plusieurs jours après qu'il est devenu en fleur, il perdra plusieurs de ses meilleures qualités avant qu'on en ait pris soin et qu'il soit engrangé, vu que les petites feuilles et les fleurs ont pour habitude de tomber dans ce cas là. On doit laisser le trèfle exposé au soleil le jour où on le coupe, et le lendemain il faut le retourner en prenant soin de ne pas briser les feuilles. On doit ensuite en faire des meules, de manière à les empêcher de prendre l'humidité en cas de pluie. Lorsque la saison est favorable, il faut le laisser en meule pendant un ou deux jours, même plus s'il est bien vert et abondant.

Le trèfle le plus vert, pourvu qu'il soit suffisamment sec, est le meilleur pour la nourriture du bétail.

Lorsqu'un cultivateur veut se servir de ce trèfle pour ses propres animaux, il lui conservera ses bonnes qualités en étendant une bonne couche de paille entre le trèfle dans la grange, à la distance de chaque pied de hauteur. La paille boit ainsi le jus du trèfle, l'empêche de s'échauffer et fait ainsi une excellente nourriture pour le bétail.

Moins on expose le mil au soleil, à la rosée ou à la pluie, meilleur il est. On ne doit pas le laisser au soleil pendant plusieurs heures après l'avoir coupé jusqu'à ce qu'on le mette en meules. Lorsqu'il est sec, on ne doit pas y laisser tomber la rosée avant que de le mettre en meules; car la moindre humidité, lorsqu'il est sec, change la couleur et fait tort au fond.

Il n'y a pas d'herbe aussi facile à faire en foin que du mil, mais fait en bonne condition il n'a pas son équivalent comme nourriture pour le bétail.

Lorsqu'on met le foin en grange, il faut y appliquer un gallon de sel par chaque voyage de cinquante bottes tant en trèfle qu'en mil, ou à aucune autre espèce de foin. Nous ne saurions recommander l'application d'une plus grande quantité de sel par chaque cinquante bottes de foin.

### Achetez de bons instruments d'agriculture.

Lorsque vous achetez des instruments d'agriculture, prenez pour règle de ne choisir que ceux qui sont les mieux adaptés à la fin que vous vous proposez et que vous voulez atteindre, ainsi qu'au sol et aux autres circonstances de l'entreprise ou du genre de travail auquel ces instruments doivent être employés. C'est une mauvaise économie que de rejeter, sous prétexte de bon marché, les instruments les plus propres à faire l'ouvrage de la meilleure manière possible et plus expéditive.

L'avantage qui de revient l'emploi d'instruments convenables, quoique plus coûteux, est si considérable, que souvent le prix en est remboursé par ce qu'ils font gagner, dès la première année, et souvent dès la première saison.

Le monaisier, ou tout autre ouvrier, n'hésite pas à acheter l'outil le mieux adapté à son métier, sans con-

sidération de prix, parce qu'il est convaincu que cet outil, quoique coûteux, lui aidera à faire son ouvrage mieux et plus promptement. Il en doit être ainsi du cultivateur: en voulant économiser sur le prix d'achat d'un instrument d'agriculture dont il a absolument besoin, soit par le manque de main-d'œuvre ou autrement, il peut tomber dans une mesquinerie qui pourrait lui être dommageable.

### Apiculture.

*Du voyage des abeilles.* — On ne fait voyager les abeilles avec avantage qu'autant qu'on est à même de les transporter dans un canton qui leur offre des fleurs dont elles sont privées dans l'endroit où on les tient ordinairement; c'est ainsi, par exemple, que quand les sainfoins sont fauchés, on peut transporter les ruches dans les endroits où l'on cultive beaucoup de sarrasin; là les abeilles font d'abondantes récoltes qui les mettent en état d'attendre le retour du printemps.

*De la mortalité des abeilles.* — Presque tous ceux qui cultivent les abeilles croient que la mortalité des abeilles, qui a lieu depuis l'automne jusqu'au printemps, est causée par le froid; d'autres l'attribuent à des maladies particulières produites par certaines plantes: ce sont autant d'erreurs. Pour se convaincre de la fausseté de la première assertion, il suffit de réfléchir qu'en Russie, les abeilles résistent au froid rigoureux qui se fait sentir dans ce pays. D'ailleurs, lorsqu'on examine l'intérieur des ruches mortes, on n'y trouve jamais de miel; on voit un grand nombre d'abeilles enfoncées dans les alvéoles, ce qui prouve qu'elles sont vraiment mortes de faim. Pour prévenir ces pertes, il n'y a qu'à leur donner de la nourriture de la manière que nous l'indiquerons dans le prochain numéro de la *Gazette des Campagnes*.

Il arrive quelquefois, il est vrai, que l'on trouve toutes les abeilles mortes, tandis que la ruche est bien garnie de miel. Cet accident ne peut être attribué qu'à la mort de la reine, qui n'a pu être causée que par la maladie ou par la vieillesse, mais il est impossible de prévoir cet événement et de s'y opposer.

Quant aux abeilles qui meurent successivement dans tous les temps de l'année, on ne doit y faire attention. On doit considérer une ruche comme une ville où les individus qui ont fourni une carrière plus ou moins longue, sont remplacés par d'autres. Les abeilles, comme tous les êtres, doivent nécessairement périr après avoir vécu un certain temps.

Lorsque les fausses-teignes ont fait de grands ravages dans les rayons, elles causent la perte de la ruche, à moins que les abeilles n'en sortent pour entrer dans une autre, ou pour se poser dans un endroit où on puisse les recueillir comme un essaim. Nous avons indiqué le remède à ce mal, dans le dernier numéro de la *Gazette des Campagnes*.

### Choses et autres.

*Vente de fromage à la fromagerie de M. Joseph Gendron, à Ste Anne de la Pocatière.* — M. Elize Pelletier, secrétaire à la fromagerie de Ste-Anne, nous informe qu'il vient de vendre 400 meules de fromage pesant en tout 23,750 livres, au prix de 7½ cts la livre. Le tout a été fabriqué pendant l'espace d'un mois,

**Cercle agricole de Louiseville.**—A une assemblée des citoyens de la Rivière-du-Loup et de Louiseville, convoquée dans le but de former un cercle agricole, tenue dans la salle du marché de Louiseville, le 7 janvier 1885, à laquelle se trouvait une assistance nombreuse, on a procédé à l'élection des officiers du cercle en voie de formation.

A une assemblée du comité de régie du cercle nouvellement formé tenue le 25 janvier 1885, le règlement suivant a été unanimement adopté comme devant être la constitution du cercle.

**Cercle agricole de Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup.**

Devise : Agriculture et industrie, base de la richesse des nations.

But du cercle : Avancement de l'agriculture.

1. Par conférences, lecture de journaux et conversations dans les assemblées ;
2. Par l'établissement d'une bibliothèque ;
3. Par l'octroi de prix en récompense à ceux des cultivateurs dont les fermes auront été jugées les mieux tenues ;
4. En encourageant l'industrie agricole sous le rapport de la fabrication du beurre et du fromage.

Le cercle fera chanter une messe tous les ans en l'honneur de saint Isidore, en mai, au jour fixé par le comité.

La contribution annuelle à payer par chacun des membres sera d'au moins 25 cts.

Admission comme membre en faisant inscrire son nom par le secrétaire trésorier et en lui payant la contribution.

Personne ne pourra être électeur ni éligible s'il n'a pas payé sa contribution.

Séance régulière des membres tous les seconds mercredis de chaque mois à 7 h., p. m., dans la salle du marché de Louiseville.

Séances régulières du comité de régie tous les premiers lundis des mois de mai, août, novembre et février.

La politique sera complètement exclue des délibérations dans les assemblées du cercle.

(Signé) A. L. DESAULNIERS, président.  
J. H. LEGRIS, secrétaire-trésorier.  
J. H. LEGRIS, C. A. R. du L.

Vraie copie.  
Louiseville, 4 mai 1885.

**Comment utiliser les instruments d'agriculture.**—Ne vous servez jamais d'une charrue, d'une moissonneuse ou autres instruments d'agriculture qui opèrent difficilement parce que les ferrous sont usés ou pour d'autres causes. Adoptez pour règle de toujours tenir vos instruments en bon ordre. Un instrument en mauvais ordre se brise plus par le travail d'une seule journée, que pendant tout le temps des travaux de labour ou de la moisson s'il est constamment tenu en bon ordre. Ce défaut de soins provient de ce qu'en temps de loisir nous ne songeons nullement à examiner si les instruments sont en bon ordre ou en mauvais ordre ; et l'époque des travaux arrivés nous n'avons pas le temps de faire réparer les instruments comme il convient de le faire. Il est donc important d'utiliser nos moments de loisir à la réparation de nos instruments d'agriculture, et à n'importe quel temps il ne convient de s'en servir quand ils sont en mauvais ordre.

**Ce que c'est qu'un plaideur.**—Un plaideur, c'est un individu dont la manie est de chercher à faire la fortune des avocats, tout en s'appauvrissant lui-même.

**RECETTES**

**Moyen de faire sortir une vis que la rouille retient solidement soit dans le bois, soit dans le fer.**

Si la rouille retient dans le bois ou le fer une vis trop solidement, le moyen de l'en faire sortir est de faire chauffer la tête de la vis avec un fer, une lame ou barre de fer, que l'on fait rougir au feu. On applique ce morceau de fer rouge pendant deux ou trois minutes sur la tête de la vis qu'il est aussi facile de faire sortir avec un tourne-vis que si la vis eut été neuve.

**Moyen de se procurer un par-dessus à l'épreuve de l'eau.**

Mettez dans un seau d'eau douce ou eau de pluie une livre de sucre de plomb et une demi-livre d'alun en poudre ; brassiez à intervalles jusqu'à ce que cette composition devienne claire ;

mettez-la dans un autre seau, puis laissez tremper pendant vingt-quatre heures l'étoffe que vous voulez rendre imperméable à l'eau, puis retirez-la pour la mettre sécher au soleil, prenant bien garde de ne pas la tordre. Vous pouvez employer avantageusement pour cet usage de la toile fine du pays.

Avis à MM. les Curés.

**ORGUE A VENDRE**

À DES CONDITIONS FACILES

PAR LA

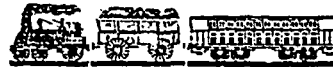
**Corporation du Collège de Ste-Anne**

La Corporation du Collège de Ste-Anne offre en vente l'orgue de la Chapelle.

Quoiqu'insuffisant pour accompagner le grand chœur des élèves du Collège, cet instrument peut cependant soutenir un chœur ordinaire de paroisse.

Cet orgue est estimé à \$200 par M. Mitchell, facteur d'orgues à Montréal, mais le Collège le donnera pour \$150. Remonté de nouveau, cet orgue sera excellent et ne coûtera que \$180 au plus, comprenant le prix d'achat et de réparation.

La Corporation du Collège offre les meilleures conditions de paiement, et se contentera même de l'intérêt annuel.



**CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL**

1885---Arrangement pour la saison d'été---1885

Le et après lundi, 1er juin, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	12.18 A. M.
Pour St Jean et Halifax..	10.35 A. M.
Pour Lévis.....	10.58 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup..	4.27 P. M.
Pour Lévis.....	5.08 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup..	9.40 P. M.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer,  
Moncton, N. Bk., 28 mai 1882

**A VENDRE**

À LA

**FERME-MODFLE DU COLLEGE DE STE ANNE :**

- 2 taureaux Ayrshire, avec pedigrees, de 5 ans.
- 1 taureau Ayrshire, avec pedigree, de 1 an.
- 2 taureaux Ayrshire, avec pedigrees, de 1 mois.
- 1 taureau Durham, sans pedigree, de 3 ans.

Aussi : plusieurs taureaux et génisses Ayrshire de 1 mois, sans pedigrees.

S'adresser à JOSEPH ROY,

Directeur de la ferme-modfle,  
Ste Anne de la Pocatière.



**A VENDRE**

BÉTAIL AYRSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,  
16, Rue St Jacques, MONTREAL

**L. A. LANGLAIS**, AVOCAT, de Fraserville, P. Q., suit les Cours de Rimonski, de Kamouraska et de Montmagny. Il s'occupe de prêts d'argent hypothécaires et autres.

**A VENDRE**

Des terres situées au Lac Témiscouata et à St Honoré, devant être traversées par le chemin de fer de Woodstock, maintenant en voie de construction.

A vendre ou à louer: un bel emplacement avec maison, étables et une boulangerie. Le tout dans des places centrales de Fraserville.

S'adresser à

L. A. LANGLAIS, Avocat.

**ECREMEUSE DE LAVAL!**

INSTRUMENTS de Paterson & Frère: Charrues d'acier, Charrues à siège, Charrues à un cheval, Charrues à 2 et à 3 oreilles, Herse et Cultivateurs à dents à ressort, Faucheuses à un cheval et à 2 chevaux, Moissonneuses, Lieuses, Râteaux, Hache-paille, Moulins à mouture Raymond, etc.

INSTRUMENTS de la Compagnie Manufacturière Massey: Faucheuses Toronto, Râteaux, etc.

**INSTRUMENTS PLANET, Jr.**

Semoirs à graines de jardin, petits Cultivateurs à bras, Cultivateurs, Houes à cheval, etc. Les meilleurs instruments de ce genre.

**PETITS SEMOIRS A GRAINES DE RANDOLPH,**

Fonctionnant à l'aide de la main, expédiés par la Poste pour \$1.75.

Charrues à double versoir avec arrache-patates.

Charrues écossaises toute de fer, Charrues de Lamoureux, Charrues tourne-oreille pour côtes, Herse carrées montant en bois, Herse toutes de fer, Herse-grubblers de fer, Bouleverseurs à roues pour 2 chevaux, Cultivateurs, Sarcleurs et Renchasseurs, Arrache-souches et pierres, Baratte & Malaxeur de Litch. Seaux à traire les vaches. Chargeurs de foin, Tombereaux à étendre le fumier, Machines à battre, Cribles vaneurs et séparateurs.

Machines à moudre de Vessot.

Ustensiles de buanderie et engins à vapeur, sur commande, etc. Assortiment de pièces de réparations pour instruments ci-dessus nommés, pour ceux de la maison Beauchemin & Fils pour faucheuses, Buckey, etc. Dents de Faucheuses. Tordeuses.

Moulins à scie portatifs, Machine à battre à la vapeur, Matériel de fromagerie.

A vendre chez

LEFRANCOIS & THIBOUTOT,  
110, rue St Paul, Québec.

28 mai 1885.

**A VENDRE**

Bétail Ayrshire: veaux mâles et génisses, pure race, avec pedigree; un jeune taureau Ayrshire de deux ans, pure race, avec pedigree.

Aussi: Montons Cotswold, de choix. S'adresser à

J. B. BEAUDRY,  
ST MARC, Comté Verchères, P. Q.**AUX CULTIVATEURS!**

Qui désirent se procurer les instruments les mieux adaptés pour la culture de ce district, ils trouveront les articles suivants:

Arrache pierres et Souches, Aigiseur de Faulx, Arrache patates les plus modernes, Arrosoirs ou distributeurs d'engrais liquide.

Bouleverseurs à deux chevaux, Brouettes, Barattes de toutes grandeurs.

Charrues de fonte durcie et trempée, Charrues d'acier meilleurs modèles, Charrue sous-sol, Charrues tournantes en versoir mobile pour côtes, Charrues à double versoir pour binage, Charrues Sulky.

Crevoirs, Cribles ordinaires et Cribles séparateurs, Coupe légumes, Cultivateurs assortis avec sarcleurs et ranchausseurs.

Faucheuses pour un et deux chevaux améliorées, Faucheuses pour étendre le foin.

Fourneaux agricoles de 30 à 75 gallons.

Godendard et Machine à scier les bûches.

Herse rotatoires, Herse carrées pour un et deux chevaux, Herse améliorées à charnière, Houe et Cultivateur à roues; Houe à la main, Hache-paille (assortis) s'aiguissant lui-même, Leviers pour gruisser les roues de voitures, Laveuses mécaniques (assorties).

Moissonneuses les plus améliorées, Machines à battre, système Gray, pour un et deux chevaux, Scies rondes s'adaptant à un pouvoir quelconque, Manipulateurs mécaniques pour le beurre, Presse à foin, Râteaux à cheval améliorés.

Semoirs à graines de jardin, Semoirs à la volée, Semoirs combinés pour grain et graine de mil, Teneur de sac pour empocher, Tombereaux écossais, Tombereaux pour étendre le fumier, etc, etc.

AUSSI: pièces pour réparations de toutes espèces d'instruments agricoles.

CHEZ

**CHARLES T. COTÉ,**

Gérant de la Cie Manufacturière de Québec.

MAGASIN - - - 191, RUE ST PAUL.  
FABRIQUE: 4 et 6, RUE DES BAINS. } QUÉBEC.**VEAUX CANADIENS-JERSEYS, A VENDRE.**

Les mères de ces veaux proviennent d'un superbe taureau Jersey pur sang, frère de MARY ANN OF ST LAMBERTS, laquelle a produit 867 LIVRES DE BEURRE DANS ONZE MOIS. Le père de ces veaux est également un Jersey pur de grand prix.—Il a coûté \$500 A TROIS MOIS et il a été importé par

M. ROMES STEPHENS, DE ST LAMBERT,

l'éleveur de MARY ANN. Ce taureau est également magnifique.

On peut voir ces veaux, ainsi que leur père et mère, sur la ferme du sousigné à Trois-Rivières, en s'adressant à M. Thomas Fortin, Chemin des Forges.

Pour tous autres détails, s'adresser à

ED. A. BARNARD,  
Directeur de l'agriculture, Québec.